**Une image contenant texte

Description générée automatiquement**

**PLAN DE RENFORCEMENT DE L’INGENIERIE MAHORAISE**

Soula Said-Souffou, président du mouvement Le Temps d’Agir, présente ses propositions pour une nouvelle ambition en matière d’enseignement et de formation des jeunes Mahorais. Il s’agit pour lui d’encourager l’ensemble des décideurs publics et privés à repenser profondément notre système éducatif, depuis la maternelle jusqu’à l’enseignement supérieur, pour garantir à tous les élèves l’égalité des chances. Ce plan a également pour objet d’impulser une meilleure adéquation entre l’offre de formation et les besoins réels de nos entreprises qui ont besoin de tirer parti des nouvelles opportunités économiques du canal du Mozambique et de mobiliser davantage les financements européens.

**Exposé des motifs**

Après les combats institutionnels (départementalisation, rupéïsation), notre jeune Département a besoin de se construire, avec sa jeunesse et ses entreprises, pour faire face aux nombreux défis qui se présentent à lui.

C’est dans cet esprit qu’il nous faut développer un enseignement et une offre de formation de qualité ainsi que des places en nombre suffisant, à Mayotte, pour éviter les échecs systématiques de nos étudiants qui sont, de fait, forcés de quitter notre territoire, trop tôt et sans préparation, en raison des insuffisances de notre système éducatif local.

Le projet académique de Mayotte 2020-2023 reconnait que « L’accès à l’enseignement supérieur est soumis à de nombreuses contraintes. En effet, il existe très peu de possibilités sur l’île et les étudiants sont soumis à des difficultés dans le cadre de la poursuite d’études lorsqu’elle s’accomplit à l’extérieur. De fait, l’éloignement, le coût, les difficultés d’adaptation dans un milieu méconnu dans la très grande majorité des cas peuvent être des obstacles à la réussite ».

Pendant trop longtemps, l’Éducation nationale a été délaissée à Mayotte. Les données disponibles indiquent que « la première école maternelle date de 1993, il y avait un collège et un lycée au début des années 80 et le premier BTS a été créé en 1999 (rectorat) ».

Compte tenu de l’immigration massive que connait le territoire, l’obligation de scolariser chaque enfant dès l’âge de 3 ans jusqu’à l’âge de 16 ans définit par le Code de l’Éducation (article L. 131-1) se heurte à la faiblesse des moyens alloués à Mayotte en causant une surcharge des salles de classe, des rotations et une « conteneurisation » progressive des constructions scolaires.

L’enseignement des jeunes en situation irrégulière manque de cohérence. Après la période d’obligation de scolarité et notamment après l’obtention de leur Bac, les jeunes issus de l’immigration irrégulière souvent acceptés sur Parcours Sup se voient refuser la délivrance d’un visa leur permettant d’aller poursuivre leurs études à l’extérieur. Ils se retrouvent alors livrés à eux eux-mêmes, sans aucune perspective. Cette situation mérite une réflexion approfondie et des solutions cohérentes pour prévenir l’entrée en délinquance de ces jeunes.

En outre, le projet académique indique que « l’essor démographique engendre des besoins importants en termes de construction/ extension et de restauration scolaires mais également en termes de moyens humains. Multipliés par 10 en 30 ans, les effectifs d’élèves sont en constante progression ». Le rectorat indique également que « le taux de retard à l’entrée en 6ème (rentrée 2018) est de 20,1 % (contre 12,2 % en France EP) » et que « seuls 27 % des personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire possèdent un diplôme qualifiant (2018) ».

L’extension continue des installations du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA), loin de constituer un réjouissance, témoigne de la faiblesse de notre système éducatif. En effet, chaque année, plus de 4 000 jeunes sortent du système éducatif sans qualification ni diplôme. Ils constituent un vivier important pour les nouvelles recrues du RSMA qui œuvre avec volontarisme et talent pour leur formation professionnelle.

Le chômage massif (environ 35 %) ainsi que la faiblesse de la commande publique maintiennent 84 % de la population sous le seuil de pauvreté. Par conséquent, le niveau de vie médian des habitants de Mayotte est six fois plus faible que celui de la métropole (Insee, Analyses Mayotte, n° 25, 2020).

L’absence de restauration scolaire dans l’ensemble des établissements entraine une distribution de « collations » très éloignées des exigences d’équilibre nutritionnel des repas telles que décrites aux articles L230-5 et D230-25 du Code rural et de la pêche maritime.

Pour toutes ces raisons, le rectorat souligne enfin que « l’académie de Mayotte souffre encore d’une image trop négative qui la place en difficulté. De fait, elle peine à recruter des personnels, tant du côté des agents administratifs que des personnels d’encadrement, des enseignants et des personnels d’éducation et d’orientation. Le manque de personnels titulaires, notamment dans les postes spécialisés, est prégnant ».

En définitive, le taux d’échec des jeunes Mahorais en première année d’études supérieures est estimé à 92 % (Philippe Vitale, Mobilités ultramarines, 2015). Par conséquent, de nombreuses familles sont contraintes de quitter le territoire, à grands frais, pour aller scolariser leurs enfants à l’extérieur.

Par ailleurs, l’absence de réelle concurrence aérienne conjuguée aux difficultés d’instruction des dossiers auprès de LADOM entraine de nombreux retards dans l’acheminement des élèves et des étudiants sur leurs lieux de formation ou de stage. Ces retards causent, parfois, des annulations d’inscription dans les écoles et universités ainsi que le retrait de l’attribution des logements universitaires. De nombreux jeunes sont alors contraints de changer de formation et parfois même de ville.

Enfin, de nombreuses mutualisations entre La Réunion et Mayotte semblent avoir atteint leurs limites et appellent, par conséquent, des dispositifs propres à Mayotte, en raison des différences socioéconomiques des deux territoires qui doivent redéfinir des coopérations nouvelles.

Toutes ces difficultés et carences impactent de façon significative l’efficacité du système éducatif et installent une inégalité des chances qu’il convient de corriger.

Les efforts déployés par l’Education nationale, depuis de nombreuses années, sont considérables. Cependant, les nouveaux enjeux économiques et diplomatiques régionaux appellent des solutions fortes en termes de qualité pour améliorer notre offre éducatif. Notre remontée dans les tests international PISA est déterminant. Nos efforts conjugués seront de nature à permettre à Mayotte de tirer pleinement parti des retombées économiques en cours et à venir dans le canal du Mozambique.

**Plan d’action**

C’est ainsi que nous proposons et réaffirmons les mesures suivantes :

**S’agissant de l’Éducation nationale (1er et second degré) :**

1. Mettre fin aux constructions scolaires précaires (conteneurs, Algeco).
2. Amplifier la rénovation, l’extension, le cas échéant, ainsi que la modernisation des bâtiments pour garantir la mise aux normes de tous les établissements scolaires.
3. Limiter le nombre d’élèves par classe à 12 pour respecter la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
4. Ordonner des tests de définition de l’âge osseux des nouveaux élèves, en cas de doute relatifs à la fraude documentaire et notamment sur l’âge réel des élèves.
5. Réduire le public jeune admis chaque année au RSMA (4000 jeunes quittent le système éducatif sans diplôme ni qualification) en améliorant de façon globale la qualité du système éducatif ainsi que l’attention apportée à chaque élève.
6. Soutenir financièrement la structuration des associations de soutien scolaire y compris à travers la création d’un « chèque réussite scolaire » pour éviter les décrochages scolaires.
7. Revaloriser la prestation d’aide à la restauration scolaire (PARS) par modification de l’Arrêté relatif au financement de la prestation spécifique de restauration scolaire dans les établissements des départements et collectivités d’outre-mer.
8. Accompagner les collectivités locales dans la mise en place d’une véritable restauration scolaire.
9. Intégrer, à compter de la classe de 3ère, un cycle soutenu de préparation à la mobilité pouvant faire intervenir les associations étudiantes, les professionnels de l’orientation et le réseau des médiateurs académiques du Département installés à La Réunion et dans l’hexagone.
10. Renforcer et diversifier les moyens dédiés à l’orientation en lien avec le projet économique et social du territoire.
11. Faire entrer la littérature, les langues locales et l’Histoire de Mayotte dans les programmes ainsi que dans la formation universitaire des professeurs des écoles.
12. Renforcer la santé scolaire pour prévenir tout risque d’échec pouvant découler d’une mauvaise prise en charge sanitaire des élèves.
13. Préparer, à travers un plan d’appel de compétences, la gestion des lycées et collèges par le Département/Région de Mayotte.

**En ce qui concerne l’enseignement supérieur :**

1. Améliorer la qualité de vie des étudiants scolarisés à Mayotte en proposant un large éventail de réductions et avantages pour accéder aux sports, aux loisirs et à la restauration en dehors du site du CUFR.
2. Encourager le Département de Mayotte à s’impliquer davantage dans la vie du CUFR.
3. Créer un campus universitaire doté d’une desserte optimisée en termes de transport.
4. Créer un centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de plein exercice.
5. Créer une université de plein exercice avec une offre de formation adaptée aux besoins du territoire et aux enjeux économiques régionales.
6. Demander, en partenariat avec les autres départements et régions d’outre-mer, l’alignement, sur le droit commun, de la bourse nationale des étudiants ultramarins en passant de 10 à 12 mensualités comme en métropole.
7. Constituer, à La Réunion et en métropole, une réserve d’urgence de logements étudiants du Conseil départemental de Mayotte pour faire face aux retraits récurrents d’attribution de logements étudiants dus aux retards d’acheminements des étudiants sur leurs lieux de formation.
8. Travailler, y compris au niveau législatif, en lien avec les autres départements et régions d’outre-mer, à l’extension et à l’acceptation de la garantie VISAL d’Action logement par les agences immobilières et bailleurs publics pour sécuriser l’accès au logement des étudiants.
9. Créer, dans le règlement des bourses du Département, un dispositif de cautionnement des prêts destinés au financement de la scolarité des jeunes Mahorais inscrits dans des écoles privées.
10. Mieux accompagner les associations étudiantes offrant des services d’accueil et de conseils pour faciliter l’intégration administrative et culturelle des élèves et des étudiants.
11. Accompagner la structuration d’un réseau de tutorat entre élèves et entre étudiants pour maximiser les chances de réussite aux examens, y compris à travers la mobilisation des outils numériques.
12. Renforcer le dispositif des classes préparatoires ainsi que les conventions avec les grandes écoles pour favoriser l’accès des étudiants Mahorais à ces grands réseaux d’influence.
13. Renforcer le dispositif des « médiateurs » académiques mis en place par le Département de Mayotte pour mieux accompagner les élèves et étudiants notamment dans leur installation, leur scolarité, l’obtention de stages et contrats d’alternance ainsi que dans leurs démarches de retour à Mayotte.
14. Créer davantage d’interactions et de coopération entre le monde économique (Maison de l’entreprise, chambres consulaires, organisations patronales, etc.) et les réseaux associatifs étudiants pour faciliter la détection des jeunes talents.
15. Publier chaque année un rapport régional relatif aux conditions de vie et de réussite des étudiants mahorais.

**Pour ce qui a trait à la formation professionnelle et à la mobilisation des compétences locales:**

1. Créer un IRTS Mayotte de plein exercice doté des moyens nécessaires pour faire face aux réalités sociales du territoire.
2. Augmenter les capacités ainsi que le nombre de places au sein de l’institut des Études en Santé du Centre Hospitalier de Mayotte.
3. Encourager et mieux accompagner la reprise d’études, les validations d’acquis et le perfectionnement des agents publics et privés.
4. Accompagner les jeunes start-ups innovantes (NTIC, ingénierie, biotechnologie, etc.) dans l’accueil de jeunes en stage ou en alternance pour préparer l’économie du futur.
5. Encourager les immersions et les stages des agents publics et privés auprès d’autres partenaires régionaux, nationaux et internationaux.
6. Rétablir un centre de formation des apprentis (CFA) sur le site même de l’ancien CFA afin de permettre à la nouvelle structure de démarrer rapidement ses activités pour bénéficier immédiatement des équipements et locaux existants.
7. Former les jeunes, notamment les demandeurs d’emplois, aux métiers en tension pour soutenir l’emploi et l’activité économique en adaptant la commande publique de formation professionnelle et d’insertion aux besoins réels des entreprises.
8. Redonner au lycée agricole de Coconi une nouvelle mission, une nouvelle ambition au service de notre autosuffisance alimentaire, en lien avec la chambre de l’agriculture, de la pêche et de l’aquaculture.
9. Recenser et mettre à jour, chaque année, un registre des jeunes Mahorais diplômés résidant et/ou exerçant à l’extérieur du territoire.

**En matière de mobilité internationale des étudiants et des professionnels :**

1. Encourager et accompagner financièrement la mobilité internationale des étudiants et, le cas échéant, des élèves Mahorais.
2. Nouer des partenariats avec des entreprises, des postes diplomatiques, des écoles et des universités reconnues à l’international pour faciliter les parcours de mobilité, en lien, notamment, avec les ministères des outre-mer, des Affaires étrangères et de l’Europe, de l’Education nationale et de l’enseignement supérieur.
3. Accompagner les premières expériences professionnelles des jeunes Mahorais à l’international.
4. Procéder à la signature de conventions entre l’État, représenté conjointement par le ministre des Affaires étrangères et le ministre chargé de l’outre-mer, et Département de Mayotte pour déterminer les conditions d’accueil des agents du Département au sein des missions diplomatiques de la France telles que définies par l’article L. 4433-4-5-3 du code général des collectivités territoriales.

Ces nombreux défis nécessitent l’unité des Mahorais, l’accompagnement de l’État et de l’Union européenne pour assurer la réussite des jeunes Mahorais et offrir à Mayotte les compétences dont elle a besoin pour son développement.

Nizar Assani Hanaffi

Porte-parole du mouvement LTA

Email : [ltamayotte@gmail.com](mailto:ltamayotte@gmail.com)